



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090552

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

***Bibliothèque de Bordeaux. Concours à la Manière de
ABÉCÉDAIRES. Mise en place du Règlement du Concours.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En relation avec l'exposition « ABÉCÉDAIRE », qui aura lieu de janvier à mars à la bibliothèque centrale et dans diverses bibliothèques de quartier, la Bibliothèque Municipale de Bordeaux souhaite organiser un concours à destination des élèves des classes élémentaires, collèges et lycées de Bordeaux consistant en la réalisation d'une création artistique collective, s'inspirant de la collection l'ABÉCÉDAIRE publiée par les éditions l'Edune. Cette création devra être un abécédaire composé de 26 illustrations, chacune étant destinée à faire deviner un mot commençant par chaque lettre de l'alphabet.

Le règlement a été rédigé. Il sera affiché dans l'ensemble des bibliothèques de Bordeaux.

Ce concours sera ouvert le 9 novembre 2009 et clos le 19 février 2010.

En conséquence, je vous demande, de bien vouloir autoriser :

- l'organisation du concours « A la manière de ABÉCÉDAIRES » et valider le règlement annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Règlement du concours d'illustrations « A la manière de ABÉCÉDAIRE »

Article 1 – Objet :

La Bibliothèque municipale de Bordeaux organise un concours gratuit consistant en la réalisation d'une création artistique collective, s'inspirant de la collection l'ABÉCÉDAIRE publiée par les éditions l'Edune. Cette création devra être un abécédaire composé de 26 illustrations, chacune étant destinée à faire deviner un mot commençant par chaque lettre de l'alphabet. Ce concours est réservé aux élèves des classes élémentaires, collèges et lycées de Bordeaux. Il sera ouvert le 9 novembre 2009 et clos le 19 février 2010.

Article 2 – Conditions de forme des œuvres réalisées :

Les créations seront constituées d'illustrations « à plat » uniquement : dessin, peinture, collage, etc.... Les œuvres en volumes, les films, diapos et cédéroms sont exclus.

Leur taille maximum sera de 50 x 70 cm. Un moyen de fixation de l'œuvre est à prévoir.

La création devra obligatoirement être accompagnée d'une fiche de renseignements comportant :

Les nom et adresse précise de l'établissement
Le niveau de la classe
Les nom et signature de l'enseignant
Index des 26 mots (dans l'ordre de l'alphabet) à deviner

Faute de quoi elle ne pourra être prise en considération.

Article 3 – Modalités de remise des œuvres :

Les créations devront impérativement

- Soit être expédiées avant le 19 février 2010 (le cachet de la poste faisant foi) à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (espace enfants de Mériadeck ou bibliothèques de quartier), adresses en annexe
- Soit être directement déposées à la Bibliothèque municipale de Bordeaux contre récépissé avant le 19 février 2010 18 h 00 pour les bibliothèques de quartier et 19 h 00 pour l'espace enfants de Mériadeck, (adresses en annexe).

Article 4 – Jury :

Le jury sera composé de bibliothécaires, d'un libraire, de l'éditeur, du directeur de la collection et d'un auteur de la collection.

Il se réunira le 25 février 2010 pour déterminer les gagnants.

Article 5 – Prix :

Le concours est doté de 3 prix pour chaque catégorie de participants (cycle 2, cycle 3 pour les écoles élémentaires, 6e/5e, 4e/3e pour les collèges et 2nde, 1ère, Terminale pour les lycées).

Il ne peut être attribué qu'un seul prix par classe.

Les classes seront avisées individuellement par courrier adressé à l'enseignant.

Article 6 – Utilisation des œuvres déposées :

Les œuvres régulièrement déposées pourront faire l'objet d'une exposition au public jusqu'au 27 mars, date de clôture de l'exposition consacrée à la collection l'ABÉCÉDAIRE publiée par les éditions l'édune.

La liste des classes gagnantes et leurs œuvres pourront également faire l'objet d'une publication dans la presse, sur le portail de la ville de Bordeaux et sur le site de la bibliothèque.

Leurs auteurs autorisent la Bibliothèque municipale de Bordeaux à utiliser les œuvres à ces fins.

Les créations seront restituées aux classes à partir du 26 avril 2010.

Article 7 – Litiges :

La Ville de Bordeaux se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Article 8 – Acceptation :

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement affiché le temps du concours à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (espace enfants de Mériadeck et bibliothèques de quartier).

La copie du règlement de ce concours peut être obtenue gratuitement à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 9 – Annexes :

Adresses, téléphones et horaires des bibliothèques de la Ville de Bordeaux :

Bibliothèque Bacalan

196 rue Achard
33300 Bordeaux
Tél. 05 56 50 87 02
MA, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
ME 10 h – 18 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 17 h

Bibliothèque Capucins/Saint-Michel

10-12 place des Capucins
33800 Bordeaux
Tél. 05 56 91 18 79
MA, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
ME 10 h – 18 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 17 h

Bibliothèque de Bordeaux Lac

Place Ginette Neveu
33300 Bordeaux
Tél. 05 56 50 97 95
MA 10 h – 18 h
ME, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 13 h

Bibliothèque de la Bastide

18-22 rue Alexander Fleming
33100 Bordeaux
Tél. 05 56 86 15 28
MA, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
ME 10 h – 18 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 17 h

Bibliothèque du Grand Parc

34 rue Pierre Trébod

33300 Bordeaux
Tél. 05 56 50 28 35
MA, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
ME 10 h – 18 h
JE 14 – 18 h
SA 10 h – 17 h

Bibliothèque du Jardin Public
Terrasse du Jardin Public
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 81 38 91
MA, ME, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 12 h 30 & 13 h 30 – 17 h

Bibliothèque Mériadeck
85 cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 10 30 00
LU, JE 13 h – 19 h
MA, ME, VE 10 h – 19 h
SA 10 h – 18 h

Bibliothèque Saint-Augustin
9-11 allée des Peupliers
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 96 78 91
MA, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
ME 9 h – 19 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 17 h

Bibliothèque Son Tay
40 rue Laffiteau
33800 Bordeaux
Tél. 05 56 85 60 13
MA, ME, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
JE 14 h – 18 h
SA 10 h – 17 h

Bibliothèque Tauzin
50 rue Tauzin
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 98 76 73
MA, VE 10 h – 12 h & 14 h – 18 h
ME 10 h – 12 h & 13 h – 19 h
SA 10 h – 12 h 30 & 13 h 30 – 17 h